ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

victimes du STO

Question écrite n° 51305

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la reconnaissance sollicitée par les victimes du service du travail obligatoire en tant que « déporté du travail ». La tenue d'un colloque scientifique à l'université de Caen sur ce problème de reconnaissance est prévue en septembre 2001. Cependant les personnes concernées, dont certaines octogénaires, sont, en raison de leur grand âge, impatientes de voir leur demande prise en considération. Elle lui demande en conséquence si la possibilité d'avancer la date de ce colloque pourrait être envisagée, afin de satisfaire à la demande des anciens du STO.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a, en effet, confié à l'université de Caen le soin d'organiser en 2001 un colloque consacré aux personnes contraintes au service du travail obligatoire en Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale, au cours duquel sera étudiée très largement la situation des anciens requis. Cependant, l'importance du travail de recherche historique entrepris pour réunir une documentation historique exhaustive et sans équivalent à ce jour sur cet aspect très méconnu du second conflit mondial ainsi que les contraintes de calendrier du Mémorial pour la paix à Caen, qui a accepté d'accueillir ce colloque, ne permettent malheureusement pas d'en avancer les dates qui ont été fixées aux 13, 14 et 15 décembre 2001.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Hélène Aubert
Circonscription : Eure-et-Loir (4e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51305
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5456
Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 54